



# PRIME VACANCES

## Conditions de versement :

Tout salarié après 1 an d'ancienneté continue au sein du Groupe Carrefour bénéficiera de cette prime.

**(Versement 75% début juin et le solde au 30 juin)**



## Pour les employés :

Après 2 ans d'ancienneté:	<b>100€</b>	bruts
Après 3 ans d'ancienneté:	<b>25%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 4 ans d'ancienneté:	<b>50%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 5 ans d'ancienneté:	<b>105%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 10 ans d'ancienneté:	<b>120%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 15 ans d'ancienneté:	<b>125%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base
Après 25 ans d'ancienneté:	<b>130%</b>	d'1/2 mois de salaire brut de base

# Très bonnes vacances !

## Pour les Cadres ou Agents de Maîtrise :

Moins de 7 ans d'ancienneté :	<b>630 €</b>	bruts
Entre 7 ans et 12 ans d'ancienneté :	<b>782 €</b>	bruts
Entre 12 ans et 15 ans d'ancienneté :	<b>863 €</b>	bruts
Entre 15 ans et 20 ans d'ancienneté :	<b>900 €</b>	bruts
Entre 20 ans et 25 ans d'ancienneté :	<b>950 €</b>	bruts
Après 25 ans d'ancienneté :	<b>1000 €</b>	bruts



Téléchargez gratuitement notre application  
accessible pour tous : " MARKET FO "

L'actualité et vos droits, c'est tous les jours dans votre poche

MARKET

